

# LE SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ELEVES

Assistante sociale: MAGNAN Agnès

**L'assistante-e de service social est tenu-e au secret professionnel**

**Le service social intervient à la demande...**

- De l'élève
- De sa famille
- De l'équipe éducative et pédagogique
- De services extérieurs au collège

## **QUAND pouvez-vous solliciter le service social?**

**Quand l'élève et/ou sa famille font face à des difficultés...**

- Scolaires : Absentéisme, comportement, échec scolaire...
- Familiales : Séparation des parents, conflits, difficultés de communication...
- Personnelles : mal-être, conduites à risques, maltraitance, deuil...
- Matérielles et administratives : Demande d'aides financières, orientation dans les démarches...

## **COMMENT intervient le service social ?**

- En accueillant et en écoutant les élèves et/ou leurs familles
- Intervention sur de la prévention et pas uniquement de l'urgence
- En évaluant la situation globale de l'élève et de sa famille de manière approfondie par des entretiens d'accompagnement
- Par le biais d'intervention collective lors d'ateliers spécifiques

**NB** : En fonction des situations, les parents ne sont pas nécessairement rencontrés ni informés de l'accompagnement d'un enfant par l'assistant-e social-e afin de privilégier un espace d'écoute libre.

## **COMMENT solliciter le service social ?**

### **Pour les élèves**

- En se rendant dans son bureau au collège (à côté du CDI) lors de ses jours de présence (mardi, jeudi semaine A, vendredi matin)
- En demandant un RDV via les CPE ou les infirmières
- Par le cahier à disposition à l'accueil

### **Pour les parents**

- En appelant le collège
- par le biais du carnet de correspondance

## **PRESENCE AU COLLEGE POLITZER:**

- Mardi      -Jeudi semaine A (sauf jour de réunion)      -Vendredi matin